



IND. 6334
ARCHIVES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

10000

L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

Prix des insertions.

annonces, la ligne.	0 fr 30
réclames, la ligne.	1 00

Des convenances personnelles ont décidé M. Pierre Pepin à cesser sa collaboration à notre journal à titre de rédacteur.

Nous le remercions de son précieux concours pour la fondation de l'Égalité et pour les soins qu'il lui a donnés jusqu'à ce jour.

Notre programme restera le même, comme le titre de notre journal :

L'Égalité pour tous.

Notre seul rédacteur sera donc désormais M. G. Wintrebé. Nous recevrons, néanmoins comme par le passé, les articles signés de nos correspondants parmi lesquels nous comprendrons avec plaisir notre ancien rédacteur.

A. L.

A Paris, place de la République, un groupe de manifestants a occasionné quelques désordres. M. Baudin, député socialiste du Cher qui se trouvait à la tête de la manifestation a été arrêté.

Marseille a été plus particulièrement agitée. Des rassemblements tumultueux se sont formés sur les places et des groupes de socialistes ont promené dans la ville des drapeaux rouges. La police ayant cherché à enlever ces emblèmes séditieux s'est trouvée débordée et il a fallu avoir recours aux hussards qui ont exécuté plusieurs charges avant de déblayer le terrain. La foule s'est défendue avec des pierres et des bâtons.

Dans la soirée des bandes de gens sans aveux ont traversé les quartiers éloignés et ont maltraité tous les agents qui se trouvaient isolés.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône a suspendu de leurs fonctions pendant un mois quatre membres de la municipalité qui avaient pris part, revêtus de leurs insignes, à la manifestation.

A la Chambre des députés, le Ministère

a été interpellé au sujet de l'arrestation de M. Baudin. Les tribunes étaient bondées. La discussion a été très chaude. MM. de Cassagnac, Millerand et Baudin y ont pris part. M. Dupuy, Président du Conseil a déclaré que le Ministère prenait la responsabilité de Ledochowski et qu'il était disposé à sevir contre tous ceux qui exciteraient au désordre. L'ordre du jour pur et simple demandé par le Gouvernement a été voté par 319 voix contre 130.

GUILLAUME II EN SUISSE

L'empereur Guillaume, de retour de Rome, a traversé la Suisse et s'est arrêté à Lucerne.

La ville était brillamment décorée et une foule accourue de toutes les parties de la Suisse encombrerait les rues.

L'empereur a traversé le lac sur un vapeur et a débarqué à Lucerne au milieu des acclamations de la foule. Les ministres sont venus au-devant de Guillaume II et lui ont souhaité la bienvenue. Un déjeuner

LE 1^{er} MAI EN FRANCE

ARRESTATION D'UN DÉPUTÉ. — INTERPELLATION A LA CHAMBRE.

Le 1^{er} mai s'est célébré assez pacifiquement dans toute la France.

FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No 6

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

— Mon mari, Monsieur le Procureur, ne vous a pas tout dit. Cette Léona nous a écrit des lettres épouvantables dans lesquelles elle nous menace de je ne sais quelle vengeance. J'admetts que mon mari ait eu des torts envers elle, mais les torts de mon mari sont-ils en proportion avec la guerre qu'elle nous fait? Ah! je com-

prendrais qu'une jeune fille qui s'est laissée posséder, qui est devenue enceinte des œuvres de son séducteur, si elle est délaissée, respire la vengeance et veuille faire souffrir l'homme qui l'a mise à mal. Tel n'est pas le cas de mon mari. Mon mari a respecté cette fille. Il n'a pas donné suite à des projets matrimoniaux, voilà tout. Mais jusqu'à la célébration, on est libre, n'est-ce pas, Monsieur le Procureur? Pourquoi pour une question de vanité nous poursuit-elle ainsi? Que ne cherche-t-elle à se marier à son tour? Il y a d'autres hommes qu'Albert dans St-Pierce...

Adeline tout en parlant cherchait dans un élégant petit portefeuille les lettres de Léona. Les ayant trouvées, elle se leva, mit les lettres sous les yeux du procureur, et penchée sur son épaulé qu'elle effleurait de la pointe de ses seins, sans y prendre garde, tant son animation était

grande, elle indiquait du doigt les passages de nature à faire le plus d'impression sur l'esprit du magistrat.

Elle poursuivit :

— Tenez, voyez comme cette femme est méchante. Oh! elle sait bien l'endroit sensible pour enfonce le poignard. Lisez, la première lettre: « . . . C'est charmant, « n'est-ce pas? Madame, sur l'oreiller... » Insolente! . . . Et dans la deuxième: « . . . En se vautrant dans les bras d'une autre, » D'abord, mon mari ne se vautre pas! . . . Et la dernière, lisez: « J'ai du sang Espagnol dans les veines... Ma vengeance sera inédite! raffinée!! épouvantable!!! » Croyez-vous, Monsieur le Procureur, qu'elle fera ce qu'elle dit? Est-ce pour nous intimider? ou bien a-t-elle réellement l'intention d'exercer sur nous quelque terrible méchanceté.

Le procureur méditait, la tête entre ses



a été ensuite offert à l'Empereur. Au dessert, le Président de la Confédération a prononcé un discours dans lequel il a exposé sa satisfaction de voir l'accord qui régnait entre les deux nations ; il a ajouté que la Suisse était consante dans la paix depuis que l'empereur Guillaume s'en était constitué le défenseur. L'Empereur a exprimé ses remerciements de l'accueil qui lui avait été fait et a déclaré qu'il espérait que les relations cordiales qui existaient entre les deux pays continueraient toujours.

La rupture des relations commerciales entre la France et la Suisse n'est sans doute pas étrangère à ces démonstrations et à ces échanges de compliments.

SOUMISSION DE BEHANZIN

Le roi du Dahomey, Béhanzin s'est décidé à faire sa soumission aux autorités françaises.

Il a accepté d'abdiquer le trône. De son côté la France a pris l'engagement de lui procurer une nouvelle résidence et de lui payer une pension annuelle.

REJET

LE LA LOI MILITAIRE ALLEMANDE

Le Reichstag a repoussé en seconde lecture le projet de loi militaire.

Le chancelier de l'empire, le général Caprivi, sentant que son projet était fort compromis, s'il n'arrivait pas à obtenir l'adhésion du Centre qui paraissait encore indécis avait ouvert des négociations avec le comte de Ballestrem, leader de ce groupe. Entre temps, l'empereur Guillaume faisait une démarche auprès du Pape pour l'amener à engager les membres

catholiques du Parlement à voter la loi. Cette démarche paraissait avoir été couronnée de succès puisque le cardinal Ledechomai, préfet de la Propagande s'empressait d'envoyer au Centre une lettre l'engageant à soutenir le Gouvernement.

Le 3 mai, le Centre s'est réuni pour discuter l'attitude qu'il devait prendre. La réunion a été très mouvementée et finalement a décidé, à une grande majorité, que chacun voterait suivant ses convenances. Le comte de Ballestrem, mécontent de cette résolution déposa immédiatement sa démission et aussitôt le groupe élut comme Président le comte Von Reising.

A la séance du Reichstag du même jour le chancelier Caprivi prononça un long discours en faveur de la loi militaire, la représentant comme nécessaire au salut de l'Empire.

Richter répondit au chancelier par un discours très calme à la séance du 4 mai.

A la séance suivante on passa aux voix et la majorité du centre vota contre le projet. Les députés d'Alsace-Lorraine sont venus en masse apporter leurs voix contre le projet.

LE MARECHAL DE MAC-MAHON

L'ancien Président de la République était très malade à la date du 4 mai de l'influenza et l'on avait des inquiétudes sur l'issue de la maladie.

Le maréchal a 85 ans.

LA PROPOSITION YVES GUYOT

ECHEC DU MINISTERE DUPUY

A la séance de la Chambre des députés du 2 mai, le Ministère a été mis en minorité.

M. Yves Guyot ayant demandé l'urgenc

sur une proposition de loi ayant pour objet d'exempter des droits d'octroi à l'entrée dans les villes, les denrées alimentaires. Le Président du Conseil déclara s'opposer à l'urgence en alléguant que la proposition n'avait pas été suffisamment mûrie.

La proposition de M. Yves Guyot mise aux voix fut adoptée par 252 voix contre 246.

ADIEUX AU PRÉSIDENT PIERRET.

A la fin de l'audience civile du 8 courant, monsieur le Procureur de la République, chef du service judiciaire a prononcé les paroles suivantes:

Monsieur le Président,

Avant de lever l'audience, je tiens à rendre hommage à la façon distinguée dont vous avez rempli vos fonctions. Le Gouvernement de la République vous envoie avec avancement dans une autre colonie. Vous serez certainement regretté, car, je ne crains pas d'être démenti, la population de ces îles appréciait à sa juste valeur l'étendue de vos connaissances, et aussi la façon rapide avec laquelle vous expédiez les procès, tout en mûrissant les décisions que vous étiez appelé à rendre.

Pour moi, qui vous ai vu à l'œuvre -- et je parle ici comme membre du ministère public -- j'ai été frappé de la haute raison qui présidait à vos délibérations. Je ne crois pas que dans les autres colonies les fonctions de juge-président soient plus multiples et plus délicates qu'ici. A chaque instant des questions de droit maritime, de droit international surgissent, qui demandent des études complètes et approfondies. Vous laissiez face à tout, et les solutions que vous donniez aux affaires étaient toujours en preuves d'une grande indépendance et d'une courageuse impartialité.

Arrivé à un âge où le déclin de la vie commence, je salue en vous un magistrat-d'avenir. Je vous souhaite de revenir ici comme chef du service judiciaire, car j'ai la certitude que dans les fonctions que j'occupe vous apporterez les éminentes qualités qui vous ont fait apprécier comme président du Tribunal.

mains. Il rompit enfin le silence, et s'adressant aux deux époux :

— L'affaire, dit-il, est d'importance et mérite qu'on s'y arrête avec mûre réflexion. Il y a dans les lettres que vous venez de me montrer une telle apté dans la haine que je flaire un fâcheux dénouement. On doit s'attendre à tout d'une femme en colère. J'en ai vu des exemples ! La personne en question est-elle une de ces névrosées, atteintes d'érotomanie, pour qui un coup de tête est aussi facile que d'avaler un verre d'eau ou bien est-ce une finaudie qui veut se jouer de vos sentiments impressionnables ? Je ne sais encore... Il faudrait que je connusse mieux cette Léona, qu'habilement je découvrisse les arcanes de son for intérieur. Voici donc ce que je vous conseille : Puisque la crise est à l'état aigu, éloignez-vous de Saint-Pierre pendant quelque temps. Nous

sommes en juillet, il fait beau, partez à Langlade où vous séjournerez une quinzaine de jours. D'abord, cette petite excursion vous fera du bien. Vous ne serez plus sous le coup de cette idée fixe qui vous flétrit le cerveau : « Se vengera-t-elle ? » Comment se vengera-t-elle ? » Ensuite pendant votre absence, je manderai Léona à mon parquet. Par des détours adroits je verrai ce qu'elle conspire contre vous, et je tâcherai de lui faire entendre la voix de la raison.

L'audience était finie. Adeline un peu rincée tendit une petite main finement gantée au procureur, et celui-ci la prit d'un air morne. Il semblait se dire : « Du diable si tu penses à moi, quand tu seras tirée d'affaire !.. Je te connais, va, « petite cervelle d'oiseau !.. » Un salut cérémonieux fut échangé, et les époux sortirent.

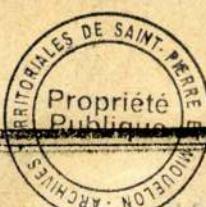
Quand la porte fut refermée, le magistrat prit dans un tas d'imprimés qu'il avait devant lui une cédule et en remplit les blancs. Cette cédule était libellée dans la forme ordinaire : « Le procureur de la République invite la nommée Léona Z... à se présenter au parquet demain à deux heures de relevée pour une communication qui l'intéresse. » Et il signa.

Dans ces sortes de citation, l'objet de la convocation n'est pas indiqué, exprès, pour que la personne convoquée ne puisse préparer des chasse-trap et des contremines.

Un coup de sonnette, et le concierge-appariteur entra.

Le procureur s'adressant à lui :

— Emmanuel, retenez bien ce que je vais vous dire. Vous allez porter cette cédule à la demoiselle Léona Z... Vous la lui remettrez à elle-même, pas à une autre,



Monsieur le Président lui a répondu :

Je vous remercie, Monsieur le chef du service Judiciaire, des paroles -- assurément trop élogieuses -- que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la cessation de mes fonctions de Juge Président du tribunal de 1re instance de Saint-Pierre et Miquelon.

Je suis trop ému pour vous répondre comme il conviendrait.

Laissez-moi seulement vous dire, à mon tour, combien il me coûte d'être obligé de me séparer d'un chef qui, durant une collaboration de deux années, n'a cessé de me prodiguer les marques les plus flatteuses de sa confiance et de sa sympathie.

S'il m'a été donné, ainsi que vous venez de le dire, de mener à bien la tâche si complexe et si lourde qui m'incombait, vous me permettrez de confesser que je le dois en grande partie à l'empressement avec lequel vous avez toujours mis à ma disposition votre précieuse expérience des hommes et des choses.

Je serais ingrat de ne pas constater que l'accomplissement de ma mission m'a été encore rendue facile par le dévouement que j'ai trouvé dans le personnel du greffe et par l'intelligent concours que m'ont prêté MM. les agréés dont quelques-uns seront bientôt je l'espère mes collègues dans la magistrature coloniale.

Je suis heureux de rendre ici un public hommage à ces collaborateurs et vous ne m'en voudrez pas, j'en suis persuadé, M. le Chef du service judiciaire, de les confondre avec vous dans les mêmes regrets et les mêmes remerciements que j'ai tenu à vous exprimer.

Le mercredi suivant Me Wintrebort avocat-agréé, a demandé à son tour la parole et s'est exprimé ainsi :

Monsieur le Président,

La corporation des agréés, le petit barreau

St-Pierrais ne veut pas se séparer de vous, sans vous exprimer tous les regrets que lui fait éprouver votre départ causé par un avancement si mérité.

Lorsque lundi, à la dernière audience civile, j'entendais Monsieur le Procureur de la République, notre honorable chef du service judiciaire, vous adresser ses adieux, en rappelant si justement l'impartialité et les rares qualités avec lesquelles vous rendiez la justice, lorsque je vous entendais, dans votre réponse, manifester votre sympathie pour le corps des agréés, en vous félicitant de sa collaboration, je brûlais d'envie de vous demander la parole, séance tenante; mais j'ai jugé que les meilleurs adieux sont ceux de la dernière heure et ceux qui sont faits par une voix autorisée.

Or, étant le dernier arrivé dans la colonie, je ne savais si mes confrères me confierait cet honneur qu'ils m'ont reconnu grâce au privilège de l'âge.

Qu'il me soit donc, permis de vous dire, Monsieur le Président, au nom de mes confrères et au mien, que si les magistrats passent, leurs jugements restent, et que lorsque ces jugements sont frappés au bon coin comme les vôtres, ils forment pour les agréés de précieux documents de jurisprudence qu'ils sont toujours heureux de consulter.

Ces jugements ont pu parfois froisser les intérêts respectables des armateurs, au profit de leurs équipages, mais la justice n'a pas à entrer dans les considérations de personnes et elle ne peut faire réellement son devoir qu'en appliquant les lois, ordonnances et règlements en vigueur, de même qu'il est du devoir des agréés des intéressés d'en demander l'application.

Quand une loi n'est plus en rapport avec les mœurs modernes, il appartient aux représentants du pays de s'adresser au parlement pour en demander la réformation, et non pas à la justice de ne pas la respecter.

Votre départ nous sera d'autant plus sensible, Monsieur le Président, que nos relations extra-judiciaires étaient empreintes de la plus franche amitié qui siend si bien aux membres de la grande famille judiciaire.

A ceux qui ne comprennent pas les liens qui unissent le barreau à la magistrature, nous pouvons assurer que ces liens n'empêchent pas le respect dû à la loi et à la justice.

Quoi de plus naturel que nos excellents rapports ?

Ne sortons nous pas en effet des mêmes rangs, et lorsqu'e nous nous en écartons, tout en poursuivant le même but, n'est ce pas avec la possibilité

entendez-vous ?

— Oui, Monsieur le Procureur.

--- Pendant qu'elle lira, ce papier vous noterez sur sa physionomie les changements qui pourront se produire, si elle tressaille, si elle blémit, si des petites flammes jaunes passent dans ses yeux. Avez-vous compris ?

— Oui, Monsieur le Procureur.

— Il y a une réponse, et dans la réponse qu'elle vous donnera, vous observerez si sa voix tremble, en un mot si dans toute sa personne physique elle éprouve un trouble quelconque. Pas d'erreur d'interprétation, n'est-ce pas ?

— Non, Monsieur le Procureur.

— Aussitôt votre mission terminée, vous viendrez m'en rendre compte ?

— Oui, Monsieur le Procureur.

Un quart d'heure s'était à peine écoulé que le concierge du Palais était de retour

au Parquet.

— Eh bien ! Monsieur mon substitut, lui dit le magistrat un peu railleur, quel est le résultat de vos investigations ?

Le fidèle Emmanuel répondit :

— J'ai remis la cédule à la personne elle-même. Elle n'a pas sourcillé un quart de seconde.

— A-t-elle dit qu'elle viendrait ?

— Elle a dit qu'elle viendrait demain à deux heures, aussi froidement comme je vous parle.

— La voix ?

— Elle n'a pas barboté un seul instant.

— Diable ! pensa le procureur. Désidément, c'est une gaillarde ! Nous aurons du fil à retordre.

à suivre

d'y rentrer ?

Certes oui, Monsieur le Président, et si à un moment donné vous aviez le désir de revenir à Saint-Pierre, dans ce pays qu'on quitte sans regrets mais qu'on désire ensuite revoir, dans cette colonie qui nous rappelle si bien la métropole par tous ses habitants, si vous désiriez renoncer aux honorables fonctions de magistrat, le petit barreau Saint-pierrais vous réservera sa meilleure place, avec un plaisir aussi grand que celui qu'il aurait de vous voir revenir occuper un siège dans notre magistrature.

En attendant la réalisation de ce désir, vous avez souhaité lundi dernier de retrouver un ou plusieurs d'entre nous dans la magistrature en qualité de collègue.

Nous vous remercions de ce souhait flatteur, souhait auquel a été particulièrement sensible l'un de nous qui briguait l'honneur de devenir votre lieutenant.

Permettez-moi, en terminant de vous exprimer un dernier désir :

Ami du travail, animé par le plaisir de faire profiter les autres de vos profondes connaissances, vous avez déjà publié un ouvrage qui a motivé des articles élogieux des plus importantes publications judiciaires.

Certainement vous ne vous arrêterez pas en si bon chemin.

Dans une colonie nouvelle, pour vous, dans l'Inde, l'utilité de réformes d'un nouveau genre entraînera pour vous des études nouvelles.

En ce cas, n'oubliez pas la bibliothèque du palais de Saint-Pierre qui réservera toujours la première place à l'auteur dont elle a su apprécier les mérites, le profond savoir et les hautes qualités.

Monsieur le Président ; les agréés vous saluent en vous disant ; au revoir.

A quoi Monsieur le Président avant de lever l'audience a répondu :

Je suis très sensible aux adieux que vous venez de m'adresser par l'organe de votre distingué confrère M^e Wintrebort.

À la précédente audience, répondant à l'allocution de M. le Procureur de la République, j'ai eu occasion de rendre un hommage public à votre utile collaboration et d'associer votre compagnie aux regrets que j'exprimais au chef de l'administration de la justice dans la colonie.

Je n'aurais rien à ajouter, si votre doyen n'avait fait allusion aux critiques dont certains de mes Jugements ont été l'objet. J'ai été heureux de lui entendre dire qu'en proclamant les salaires de marins insaisissables et en appliquant à certaines dettes maritimes la prescri-

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que dans sa séance de lundi dernier la commission coloniale a accueilli favorablement, à l'unanimité, la proposition de M. Georges Wintrebort avocat, de composer à titre gracieux; sous le nom d'*Institutes Saint-Pierraises* un manuel pratique de droit civil commercial et maritime, contenant sous la forme alphabétique un recueil complet de législation et de jurisprudence des îles Saint-Pierre et Miquelon, avec la collaboration de M. Emile Sasco, commis greffier assermenté.

La publication de cet ouvrage commencera incessamment.

A Vendre
DEUX SEINES A CAPELAN
S'adresser au Bureau du Journal.



ption d'un an, je n'ai fait que me conformer à la loi et que je n'ai pas inauguré en ces matières, comme on a semblé le croire, une jurisprudence personnelle.

L'application de la loi à tous, tel a été d'ailleurs mon unique et constant souci, et, en descendant de ce siège, je pourrai me rendre ce témoignage: que dans les nombreux procès que j'ai jugés, je ne me suis jamais départi de cette règle que notre vieux jurisconsulte Merlin traçait aux magistrats de son temps: **LA LOI, TOUTE LA LOI, RIEN QUE LA LOI.**

C'est à vous, Messieurs les agréés, d'éclairer vos clients sur leurs droits et leurs devoirs, de les détourner des procès où ils n'ont aucune chance de succès, et de les amener à cette conviction que les magistrats dans les jugements qu'ils prononcent n'apportent d'autre préoccupation que celle du droit et d'autre passion que celle de la vérité. C'est en agissant ainsi que vous mériterez l'estime et la confiance des magistrats et des justiciables.

Je me plaît à constater que vous apportez dans l'étude des affaires qui vous sont confiées la méthode, la science et la probité qui sont l'honneur du barreau.

Vous continuerez ces traditions sous mon successeur et vous mériterez, j'en suis persuadé, sa sympathie comme vous avez mérité la mienne.

Les personnes qui assistaient à l'audience ont pu constater avec quelles expressions de sincérité empreinte d'une légère émotion ces différentes allocutions ont été prononcées, ce qui démontre combien Monsieur Pierret était justement apprécié par tous ceux qui ayant été en rapports journaliers avec lui avaient reconnu chez lui les hautes connaissances juridiques et l'impartialité absolue qui sont l'apanage du magistrat modèle.

A. L.

Faits divers

Nous sommes heureux d'apprendre que l'amiral Sallandrouze de Lamornaix, Commandant en Chef la Division Navale Volante, prolongera son séjour sur notre rade jusqu'à l'arrivée du prochain courrier postal. Notre ville en reçoit une animation particulière. Ce n'est pas seulement l'excellente musique de la *Naiade* qui se fera entendre trois fois par semaine sur laquelle nous étayons notre plaisir; il y a encore un but plus pratique auquel nous nous associons: c'est tout l'argent qui sera dépensé en ville pour des achats divers.

Depuis longtemps on se plaignait que les bâtiments de l'Etat ne restaient pas assez longtemps dans notre port. Cette année, ces doléances n'auront pas lieu de se produire.

Nous n'avons plus qu'un souhait à faire; c'est que le temps se mette à l'unisson et vienne favoriser les auditions dont nous serons les bénéficiaires, grâce à l'amabilité de l'amiral, qui nous a accordé si gracieusement sa musique.

Le onze mai, vers 10 heures du soir, un nommé Gaintza, bouvier chez M. Sicard, entra à la pharmacie de M. de Beaudéan pour se faire panser. Il avait à la tempe une blessure qui saignait abondamment.

Cet individu a raconté qu'il se dirigeait avec un sieur Hervé (Gilles) vers le café du Midi, lorsqu'arrivé en face du presbytère, il avait rencontré un jeune homme dont le chien était venu lui frôler les jambes. A peine avait-il dit: «Qu'est-ce qu'il a donc que cet imbécile de chien?» que le jeune homme à qui le chien appartenait lui a asséné un violent coup de canne sur la tête et a pris la fuite.

Caintza a été transporté à l'hôpital où son état, sans être grave, mérite les soins de l'homme de l'art.

Un pêcheur à la ligne nous a écrit pour nous demander si l'interdiction de la chasse aux petits oiseaux, du 1er avril au 1er septembre, dans la circonscription de Miquelon, aura les effets attendus. Il paraît que dans les jardins de Miquelon, les vers de terre sont si rares que les petits oiseaux ne se donnent même pas la peine de les détruire, tant le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Nous répondrons à notre correspondant que nous n'avons pas d'opinion sur la question.

La musique de la *Naiade* a donné mardi dernier son premier concert sur le Kiosque.

Cette musique composée de 22 musiciens est très bonne.

L'ensemble est parfait.

Le jeu de clarinettes est particulièrement à citer. Le programme a été exécuté à toute satisfaction.

L'aubade Printanière, fantaisie coquette douce et gracieuse a été vivement applaudie par le public ainsi que Venisia valse charmante exécutée avec une cadence parfaite.

SOCIETE MUSICALE

Dimanche dernier, à 3 heures 1/2 la société musicale offrait à ses membres honoraires son premier concert promenade.

Le programme était la réédition des morceaux que nous avions entendu huit jours avant sur la place du gouvernement.

L'exécution qui a été très bonne nous a néanmoins laissé préférer celle du dimanche précédent en plein air.

Plusieurs morceaux ont été applaudis par Messieurs les officiers, chef de musique et musiciens de la *Naiade* qui avait répondu en nombre à l'invitation que leur avait envoyée la Société.

C'est en considération de cette invitation que la musique de l'amiral ne s'est pas fait entendre ce jour là, mais désormais si le temps le permet, elle donnera un concert les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine de 3 heures et demie

à 5 heures, place du Gouvernement.

Au concert de dimanche prochain les deux musiques, celle de l'amiral et celle de la société musicale alterneront les morceaux à l'exception du premier et du dernier qui seront joués par les deux musiques réunies, l'un sous la direction de M. E. Deshayes chef de la musique de la flotte, et l'autre sous la direction de M. Liorat.

Nous apprenons qu'un comité provisoire ayant à sa tête notre sympathique capitaine de port M. Gazengel vient de se former dans le but de fonder dans la colonie une société de régates.

Nous ne saurions trop féliciter ce comité de cette initiative et nous engageons vivement nos concitoyens à répondre en masse aux convocations qui seront lancées sous peu.

Les régates qui auront sans doute lieu en présence de trois navires de guerre seront particulièrement brillantes cette année.

Elles constituent une des rares distractions d'été dans nos îles et le commerce qui est le premier à ressentir ses bienfaits doit les encourager.

A l'audience du conseil d'appel du 16 courant M. A. Dain, ancien président du tribunal de Dakar, dont nous avons annoncé récemment la nomination a prêté serment et a été déclaré par Monsieur le Président De Latar De Pierrefeu, installé dans ses fonctions.

M. Dain a l'abord sympathique doux et affable.

Depuis plusieurs années il désirait les fonctions que le gouvernement de la République lui a confiées dans notre colonie.

Nous sommes donc heureux de lui souhaiter la bienvenue.

Nous avons déjà parlé de la nouvelle pâtisserie fondée récemment par Madame Munier et de ses excellents gâteaux.

Madame Munier se recommande au public par la modicité de ses prix.

Elle reçoit les matières premières telles que farine, œufs etc. pour la confection des commandes qui lui sont confiées. Un cuisinier attaché à l'établissement fait d'excellents dîners à emporter, ou à domicile, au choix des clients, à des prix raisonnables. Les commandes pour la 1^{re} communion devront être faites huit jour à l'avance.

L'Administrateur-Gérant A. LEMOIN

ANNONCES

A LOUER

Une maison à un étage, avec magasin, cave, four de boulangerie et autres dépendances, rue Nielly et de Sèze.

Une grève et un magasin sur l'étang Boulot au fond du Barachois, faisant partie de l'ancienne habitation Théberge.

S'adresser pour traiter à M. Salomon notaire, rue de Sèze.

St. Pierre. Imp. A. Lemoin.